

Conseil Municipal du 4 Décembre 2018

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Leconte, Mme Rolland, Mme Plaisance, Mr Lesseline, Mr Martin, Mr Férey, Mr Jamet.

Absents : Mr Harel, Mme Letourneur, Mr Vasche

Préambule :

- Monsieur le Maire remercie les membres du comité des fêtes pour l'installation des illuminations de Noël.
- Monsieur le Maire adresse un remerciement particulier aux membres de l'association de l'église ainsi qu'à Monsieur et Madame Groult pour la contribution apportée lors du repas du 24 novembre dernier. L'intérêt de la population à la sauvegarde de l'église est un signe encourageant.

1 Approbation compte rendu du conseil municipal

L'ensemble du conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité.

2 Attribution marché assainissement

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 23 octobre dernier concernant le marché assainissement arrivant à échéance, il a été établi un rapport d'analyse des offres par le cabinet conseil Aspasie. Monsieur le Maire, après distribution de ce rapport, explique que seule une entreprise a répondu à cet appel d'offre mais que celle-ci répond aux obligations contractuelles sur le plan technique et économique. Considérant les obligations supplémentaires à la charge du délégataire (DICT, dératisation, contrôle de branchements supplémentaires..), la hausse de tarif envisagée de 1.9% sur la facture globale eau/assainissement par rapport à 2016/2017 semble acceptable. Après étude plus en détail de la proposition, le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'attribution du marché d'assainissement à l'entreprise SAUR pour une durée de 10 ans.

3 Convention réserve militaire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à un rendez-vous avec le Capitaine de Frégate Yann Roumain de la Touche et le Commandant de réserve citoyenne Vincent Sailly, il est proposé à la commune la signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère des armées. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de susciter un engagement chez les jeunes, qui après une formation de quelques semaines, pourraient intégrer la réserve militaire et qui pourraient être appelés en cas de problème en France. Cette convention peut être signée par toutes les entreprises privées ou publiques. En cas de signature de ladite convention par la mairie, celle-ci doit libérer le personnel volontaire pour cette intégration tout en maintenant le salaire qui sera indemnisé à la collectivité par l'armée. Monsieur le Maire précise que quelques aménagements seraient envisagés notamment sur la durée du délai de prévenance ainsi que sur la période d'appel du personnel pour ne pas désorganiser les services et pour répondre aux interrogations de certains conseillers, Monsieur le Maire ajoute que c'est uniquement sur la base du volontariat et qu'il n'y a aucune obligation pour les agents. Cette convention serait signée au musée pour l'ensemble du personnel de la commune de façon à accentuer la portée symbolique d'une telle action sur un site où a eu lieu le débarquement des troupes militaires. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

4 Suivi dossier SARLEC

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu le 29 novembre dernier avec Monsieur Dupont, responsable des travaux de la société SARLEC pour faire un point sur les travaux engagés. Un bilan a été établi, en présence de Mme Plaisance et de Mme Gournay, et l'entreprise certifie que l'ensemble sera en fonctionnement, avec les programmations demandées, le 17 décembre prochain. De plus, considérant une opportunité pour

l'obtention d'une subvention supplémentaire, le conseil municipal décide de changer les points lumineux du lotissement des manneilles ainsi que ceux de la cité « la pérelle » pour de la Led sur support CIVITEC. Coût 5880€ HT subventionnables à 77%. Le contrat de maintenance ne correspondant plus à la réalité du terrain (notamment en terme de points lumineux), deux propositions ont été adressées par la Sarlec : n° 1 contrat pour 1 an renouvelable trois fois par tacite reconduction pour un montant de 3647.60€ HT, n° 2 contrat pour une durée de 4 ans incompressible pour un montant de 3462.60€ HT. Monsieur le maire précise qu'un geste commercial significatif a été fait par l'entreprise sur la facturation de l'année 2018 (payable en début 2019). Le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat pour une durée de 4 ans.

5 Musée

- Retour et accueil vétérans : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jacquet de Tilly sur Seullès envisage de venir avec des familles de vétérans comanches pour une cérémonie prévue le 10 juin 2019 et qu'une aide financière serait nécessaire pour les frais de transport notamment. Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental ainsi que la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin seraient également sollicités pour ce dossier. De plus, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie de Madame Valérie Gautier Cardin, Présidente de l'association Retour des Vétérans en Normandie qui viendrait pendant deux semaines en juin avec quelques vétérans et qui demande une aide financière de la commune pour couvrir une partie des frais de voyage. Le conseil municipal, considérant le sérieux de cette association et l'objet de la demande, accepte une aide financière dans un premier temps de 1200€. Un courrier sera adressé à Mme Gautier Cardin dans ce sens.
- Contrats saisonniers 2019 : Considérant la forte affluence attendue en 2019 et le besoin d'anticipation nécessaire à la bonne organisation du service, une présentation des besoins en personnel est faite aux conseillers conformément aux demandes de madame la Directrice du Musée. Le conseil municipal accepte l'ensemble des demandes à l'unanimité.
- Travaux : Monsieur le maire informe le conseil que les travaux des toilettes, des joints, du lavage extérieur sont en cours d'exécution. Une réunion de chantier aura lieu le 12 décembre pour les travaux de terrassement et d'ouverture de baie avec les entreprises. La déclaration d'ouverture de chantier sera adressée dans les prochains jours aux services de l'Etat.

6 Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire fait un point rapide sur les réalisations budgétaires conformes au prévisionnel pour le musée et la commune. Il note que quelques subventions sont encore en attente de règlement mais que cette situation sera régularisée pour le 1^{er} trimestre 2019. Considérant les derniers investissements réalisés, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire. Un virement de 3500€ sera effectué pour le paiement d'une vitrine au musée, et un autre de 32000€ sera nécessaire pour régler les factures de rénovation de l'éclairage public et de rénovation du clocher. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification budgétaire.

De plus, considérant le vote des budgets 2019 courant mars, et le conseil municipal ne souhaitant pas faire attendre les entreprises pour percevoir le règlement de leur facture, celui-ci décide d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019 pour les budgets commune/musée et Utah-Shop à hauteur de 25% des crédits consommés en 2018 comme l'autorise la loi.

7 Parcelles Littoral : avis sur vente du Département

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Conservatoire du Littoral en date du 15 novembre informant la municipalité de la vente des parcelles ZC 6, 8, 19 et 42 d'une superficie totale de 7ha 32a 87ca par le Département. Le conservatoire souhaitant se porter acquéreur de l'ensemble de ces parcelles demande l'avis du conseil municipal sur cette acquisition. Après étude du plan, le conseil municipal souhaite que Monsieur le maire rencontre Monsieur Lacoste, responsable du Conservatoire, pour connaître les conditions d'acquisition et faire part de son souhait d'acheter les parcelles ZC19 et ZC42 situées à proximité du parking du musée.

8 Questions diverses

- Propriété rue Eisenhower : Suite au dernier conseil municipal, la société Total contactée le 16 novembre

dernier a adressé un mail à la mairie l'informant des précautions à prendre concernant les cuves, la tuyauterie d'évent et de dépotage qui seraient encore en place. Considérant que cette installation serait classée pour la protection de l'environnement (ICPE), il est recommandé de prendre contact avec la DREAL. A ce jour, un contact a été pris avec l'étude notariale pour avoir confirmation de la mention de cette installation sur les actes de vente successifs et une recherche est en cours pour retrouver le récépissé de classement. Un courrier sera adressé aux actuels propriétaires pour leur notifier de nouveau notre intérêt pour l'acquisition de ce bien et également pour leur faire part de nos interrogations sur la présence des citernes et leur éventuelle sécurisation.

- Parcelle ZD 13 : Monsieur le Maire rappelle que la parcelle ZD 13 fait l'objet d'une vente d'herbe depuis 2016 à l'EARL d'Haudienville et qu'il serait nécessaire de renouveler cette vente. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à la vente d'herbe pour un montant de 1365€ pour l'année 2018.
- Déclaration d'intention d'aliéner : Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le dossier de préemption concernant les biens en indivision de Monsieur Jules Decaumont situés rue de Thouays à Ste Marie. Les conseillers, à l'unanimité, ne souhaitent pas préempter.
- Enquête publique cultures marines : Une enquête publique est en cours sur notre commune jusqu'au 18 décembre prochain et il est donc demandé aux conseillers de statuer sur une demande de dépôt et d'élevage d'huitres et moules de Monsieur Ancelin. Le conseil municipal, n'ayant pas suffisamment d'informations sur ce dossier, donne un avis réservé dans la mesure où il est nécessaire de ne pas augmenter les capacités actuelles afin de préserver la qualité du secteur conformément aux souhaits des conchyliculteurs.
- Lettre Montoise : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une lettre montoise va prochainement être éditée et demande à chacun d'y apporter du contenu s'il le souhaite, avant la fin de la semaine.
- Location de salles : Après discussion, il est décidé de revoir les conditions de location de la grande salle du pôle de vie lors de l'organisation d'activités à but lucratif par les associations. Avec 9 pour, et 1 abstention, le conseil municipal décide de fixer à 100€ le prix de location pour une journée en semaine si c'est un lundi, mardi, mercredi ou jeudi et de maintenir le tarif weekend end à partir du vendredi. Il est précisé que les associations de la commune continueront à bénéficier de la location gratuite pour la première activité annuelle et d'un prix préférentiel de 150€ pour la seconde location du weekend. Après quoi, le tarif plein s'appliquera.
- Association Normande de Véhicules d'époque : Monsieur le Maire informe le conseil d'une rencontre avec Monsieur Guilleux, responsable de l'association, qui envisage une concentration internationale Ford T le dimanche 10 juin. Un rassemblement devant avoir lieu sur l'hippodrome de Ste Marie, Monsieur le Maire confie le dossier pour l'organisation globale de cette journée à Monsieur Jamet qui sera l'interlocuteur sur ce dossier.